
Le programme national de microfinancement PassepART amorce un virage numérique

Rebondissant sur une première année couronnée de succès, la FCCF est heureuse de lancer la deuxième année de son programme PassepART. Dès aujourd'hui, les organismes sans but lucratif pourront soumettre une demande de microfinancement pour la tenue d'activités artistiques, culturelles ou patrimoniales dans les écoles francophones en situation linguistique minoritaire pendant l'année scolaire 2020-2021.

« Après des mois à la maison, les élèves auront besoin de se reconnecter les uns aux autres, mais aussi de sentir qu'ils font partie d'une communauté francophone vibrante. PassepART est plus que jamais pertinent puisque, depuis toujours, les arts et la culture sont un vecteur de lien social important », souligne Martin Théberge, président de la FCCF.

En raison du climat d'incertitude entourant la prochaine rentrée scolaire, la FCCF met de l'avant la possibilité d'offrir les activités PassepART en ligne. Que ce soit une prestation musicale en direct sur le Web, un cours de danse sous forme de capsule vidéo ou encore un webinaire sur les techniques de dessin, la FCCF invite les organismes admissibles au programme à explorer les options technologiques qui s'offrent à eux.

Soucieuse d'outiller ses partenaires pour ce faire, la FCCF offrira un [soutien technique](#) ainsi que divers outils aux organismes qui souhaiteront explorer cette voie. « Il faut se montrer agile, résilient et mettre de l'avant des solutions novatrices afin que les élèves continuent de bénéficier d'un lien plus étroit aux arts et à la culture dans le contexte de leur apprentissage », mentionne Marie-Christine Morin, directrice générale de la FCCF.

Grâce au programme PassepART, les organismes sans but lucratif ont la possibilité de recevoir une microsubvention de 1 500 \$ pour offrir aux élèves de la maternelle à la 12^e année des activités ciblées et conformes aux curriculums, par le biais de partenariats avec les établissements scolaires. PassepART accorde une microsubvention par école, par année scolaire, pour un maximum de quatre microsubventions en quatre ans. Lancé en septembre 2019, le programme PassepART est une initiative financée par le ministère du Patrimoine canadien qui s'échelonne sur quatre ans, soit jusqu'en 2023. Pour l'année 2019-2020, 680 écoles francophones, soit 94 % des écoles visées par le programme, ont eu la chance de bénéficier d'une activité artistique, culturelle ou patrimoniale supplémentaire.

Les organismes bénéficiaires qui ont vu leur activité prévue en 2019-2020 être reportée à l'année scolaire 2020-2021 en raison de la crise sanitaire sont invités à soumettre de nouvelles demandes de microsubvention. Les écoles qui, en temps normal, ont droit à une seule activité PassepART par année scolaire pourront ainsi bénéficier exceptionnellement de deux activités pendant l'année 2020-2021.

La date limite pour déposer une [demande de microfinancement](#) dans le cadre du programme PassepART pour des activités se déroulant pendant l'année scolaire 2020-2021 est le **12 février 2021**. Pour de plus amples renseignements sur le programme, veuillez consulter les [lignes directrices](#) du programme.



Depuis plus de 40 ans, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) défend et valorise la place des arts et de la culture dans l'espace francophone canadien. Unique voix politique des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne au pays, elle est aussi fière de conduire le programme national de microfinancement PassepART.

Basée à Ottawa, la Fédération compte 22 membres investis à travers le Canada : treize organismes provinciaux et territoriaux qui contribuent au développement culturel et artistique de leur région; sept organismes nationaux représentant les arts médiatiques, les arts visuels, la chanson et la musique, l'édition et le théâtre; un regroupement pancanadien de diffuseurs des arts de la scène; et une alliance de radios communautaires.

- 30 -

Pour plus de renseignements ou une demande d'entretien :

Aïda Semlali
Responsable des communications
communications@fccf.ca
613-262-6237